

L'UNICEF DÉNONCE UNE STIGMATISATION

« Les mineurs non accompagnés sont avant tout des enfants qui ont droit à une protection, quelle que soit leur origine. » **L'Unicef**

6 999

C'est le nombre de mineurs isolés pris en charge sur le sol français depuis le début de l'année, selon la mission MNA du ministère de la Justice. Chiffre arrêté au 2 octobre. Ils étaient 16 760 en 2019.

L'événement

Francis a construit sa vie à Chartres

Arrivé à 15 ans en France, Francis est de cette écrasante majorité de mineurs isolés dont on ne parle pas. Qui, malgré les obstacles, ont construit leur vie ici. Et n'ont rien oublié.

« **Q**uand je suis parti, je ne connaissais rien de la France. » Assis dans son petit appartement, dans un immeuble HLM rénové de la banlieue de Chartres, Francis parle d'une voix douce. C'est en 2013 qu'il a mis les pieds pour la première fois sur le territoire français, en provenance de la République démocratique du Congo (RDC). Il avait 15 ans. Il ne s'étend pas sur son voyage, ni sur les raisons de son départ, mentionnant seulement les décès de sa belle-mère, puis de son père : « Ce sont des camarades de mon père qui m'ont aidé à partir. »

C'est l'arrivée à Paris, chez un vague cousin : « Je suis resté trois jours chez lui, puis il m'a emmené à Chartres et abandonné dans un magasin. » Sur le conseil de simples passants, il se retrouve d'abord au Centre départemental de l'enfance (Cdef), dépendant du conseil départemental, puis au château des Vaux, une importante structure appartenant à l'Association des apprentis d'Auteuil. « C'était la fin de l'année scolaire, raconte Francis, j'ai suivi des cours de français, de maths, de géographie, pour préparer l'année suivante. »

Malgré un certificat de naissance en bonne et due forme, les services de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) du département mettent en doute sa minorité et demandent qu'il passe une radio osseuse. « Au Cdef, les jeunes et les éducateurs m'avaient dit que ces tests n'étaient pas fiables. J'ai eu peur. » Francis refuse le test. Puis il fait appel de la décision et prend un avocat. Mais, en attendant, le conseil départemental exige qu'il quitte la structure d'accueil : « J'ai dû partir. » Suivent deux mois d'hôtel financés par un fonds de solidarité. Sinon, c'était la rue.

Mais les procédures sont longues. Alors c'est encore la direction du château des

Vaux qui le met en contact avec les militants de Réseau éducation sans frontières, et c'est ainsi qu'il débarque chez ceux qu'il n'appelle plus que « Maman Véronique et Papa Michel » : un couple d'enseignants qui l'héberge, le prend en charge, l'inscrit pour un CAP de métallerie... Car Francis a un but : « Je voulais faire plombier-chauffagiste. J'avais découvert ça pendant une opération portes ouvertes. Ça me plaisait. »

Meilleur apprenti régional

Fin 2013, la convocation au tribunal de Versailles arrive. Francis vit mal le comportement de la représentante du conseil départemental, qui met en doute l'authenticité de ses papiers. Il faut attendre une deuxième audience, au printemps 2015, pour qu'il obtienne enfin gain de

cause : « Le tribunal a ordonné à l'ASE mon retour immédiat au château des Vaux », se souvient-il les yeux brillants.

À la rentrée suivante, il commence enfin son CAP de plombier-chauffagiste : « Ça se passait bien. »

« Bien ? » Meilleur apprenti départemental, puis régional : à l'approche de sa majorité, le département n'a guère d'autre choix que de prolonger sa prise en charge, titre de séjour à la clé. Il enchaîne alors avec un brevet professionnel au terme duquel il est embauché directement en CDI par son maître d'apprentissage.

Francis achève son récit au moment où Grâce, qu'il a épousée en 2018, passe avec dans les bras leur petite fille de 6 mois : « Maintenant, je dirige des chantiers. Et je vais passer mon permis de conduire. » L'année prochaine, il espère aller en RDC et revoir sa mère, qu'il aide. « Ici, on m'a appris comment devenir autonome, gagner ma vie, faire des démarches... » Sans amertume, il souligne quand même qu'« il faut changer les choses avec l'ASE », puis repense au soutien des éducateurs et de Maman Véronique et Papa Michel, qui l'ont accueilli comme un de leurs enfants : « Ils m'ont montré beaucoup de choses. Les choses de la vie. » ● **O. C.**

« Il faut changer les choses avec l'Aide sociale à l'enfance. »



leur fixons : l'autonomie», témoigne Ludivine, travailleuse sociale. Camille Millerand/Divergence

moins en moins, dénonce Ludivine. Les refus de titres de séjour, malgré des parcours parfaits, sont de plus en plus fréquents. On arrive souvent à les faire régulariser quand même, mais cela prend beaucoup de temps et d'énergie. Et le confinement n'a pas arrangé les choses : les délais se sont allongés. » Certains secteurs grands pourvoyeurs d'apprentissage, comme la restauration, ont beaucoup souffert et offrent moins de débouchés.

« On ne peut pas sauver tout le monde, reconnaît Ingrid, mais il y a aussi des échecs pour les enfants "habituels" de l'ASE. Avec les MNA, il y a plus de réussites que d'échecs. Nos éducateurs demandent à travailler avec eux. » Ludivine renchérit : « Ils sont reconnaissants. On reçoit des lettres, parfois longues, où ils remercient la France, où ils disent qu'ils n'oublieront pas ce qu'on a fait ni ce que la France a fait pour eux... Ils ont envie de s'en sortir, notamment pour aider leur famille au pays. Ils ne viennent pas ici pour faire terroristes ! »

Lucide, la jeune femme reconnaît également que l'échec existe : « On a parfois des parcours trop cabossés pour être accompa-

gnés, des gamins des rues qu'on récupère et qui n'ont pas demandé de prise en charge à leur arrivée. Ça existe. C'est vraiment marginal mais ça existe. » Mais pour elle, le vrai problème est ailleurs : « La qualité de prise en charge se dégrade parce que les départements n'ont plus ou ne mettent plus les moyens. On a des prises en charge qui s'arrêtent brutalement à 18 ans : c'est vécu comme une injustice, un nouveau traumatisme. Le refus de titre de séjour, alors que le gamin a tout bien fait, a un diplôme, une promesse d'embauche : cela nous met en difficulté, vis-à-vis d'eux et parce que ça engorge tout le dispositif. Mais ça, ce sont des décisions politiques. » On y revient donc. « C'est le manque de moyens pour accompagner ces enfants qui est nuisible. Plus on ferme, plus on complique, plus on restreint la prise en charge... et plus on fragilise la réussite de ce travail. Il faut donner les moyens nécessaires aux départements. » Les discours à la Zemmour et tout ce qui s'en approche sont donc, avant tout, autoréalisateurs. Voilà pourquoi il faut les combattre. ●

OLIVIER CHARTRAIN

(1) Les prénoms ont été changés.

LE 93 ET LE 94 DÉNONCENT LE « CHANTAGE » GOUVERNEMENT

Pour chaque mineur non accompagné pris en charge, les départements reçoivent de l'État une aide forfaitaire de 500 euros. Mais un décret du 23 juin les oblige à orienter chaque MNA vers la préfecture afin de les inscrire au fichier biométrique des « jeunes étrangers se présentant sur leur sol comme mineurs non accompagnés ». Faute de quoi, l'aide perçue pourrait être réduite dans des proportions inconnues... puisque soumises à un décret ultérieur. La Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne ont annoncé, le 5 octobre, avoir déposé conjointement un recours contre cet arrêté, y voyant « une entrave au principe de libre administration » des collectivités locales et « une atteinte à la dignité » des jeunes accueillis. Le premier de ces deux départements franciliens qualifie même ce décret de « chantage ».